

Commune : 065083  
Bernac-Debat

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL  
D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFIP)

Cachet du rédacteur du document :

Numéro d'ordre du document d'arpentage

Document vérifié et numéroté le .....  
A .....  
Par .....

Section : B  
Feuille(s) : 01  
Qualité du plan : non régulier

Echelle d'origine : 1/1250  
Echelle d'édition : 1/500  
Date de l'édition : 27/11/2012

CERTIFICATION  
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
- B - En conformité d'un piquetage : ..... effectué sur le terrain ;
- C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 15/11/2021... par M me.Christina.BEFRE.géomètre à.TARBES.....

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

A .TARBES..... , le 06/12/2021.....

Document dressé par  
Mme.Christina.BEFRE.....  
à .TARBES.....  
Date 06/12/2021.....  
Signature :

(1) Rayer les mentions inutilisées. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une acquisition (plan rénové par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)  
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avocat représentant qualité de faculté appropriée).



Signatures

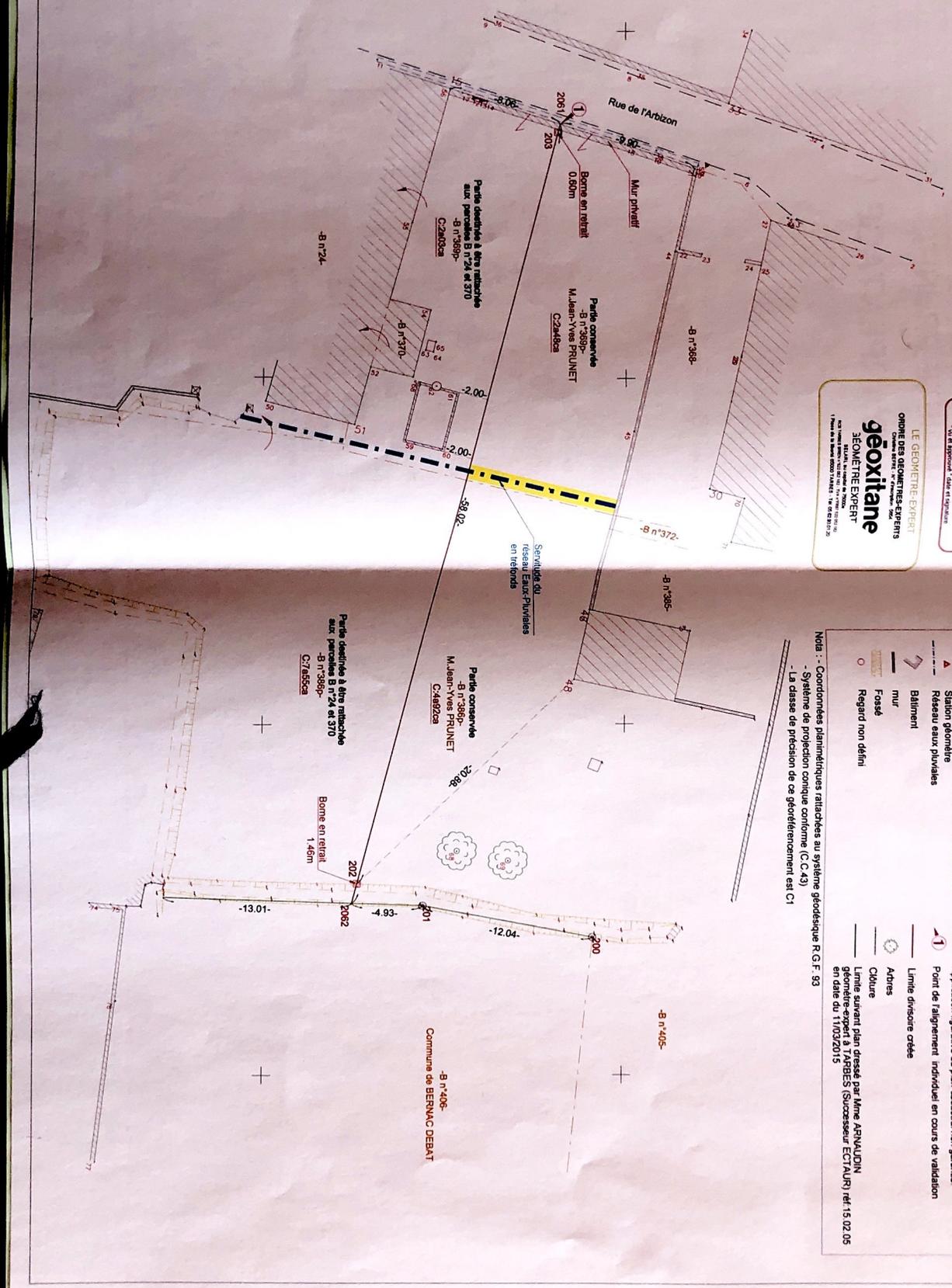
M.Jean-Yves PRUNET



M. Jean-Yves PRUNET

Signature précédée de la mention  
"Je n'approuve" - Date et signature

LE GEOMETRE EXPERT  
ORDRE DES GEOMETRES EXPERTS  
Géomètre expert  
**géoXitane**  
SARL, au capital de 2000€  
17 rue de la République - 33000 BORDEAUX  
N° SIRET de la société : 332 330 000 734 821 1 - N° de TVA B2B : 207 530 530



LEGENDE

- Borne O.G.E. implantée le : 15 Novembre 2021
- △ Situation géométrique
- Réseau eaux pluviales
- ▭ Bâtiment
- ▬ mur
- ▬ Fossé
- Regard non défini
- Application figurative du plan cadastral non garantie
- ① Point de ralignement individuel en cours de validation
- Limite divisoire créée
- Arbres
- Culture

Nota : - Coordonnées planimétriques rattachées au système géodésique R.G.F. 93

- Système de projection conique conforme (C.C.43)

- La classe de précision de ce géodéfiement est C1

Limite suivant plan dressé par Mme ARNAUDIN  
géomètre-expert à TARBES (Successeur ECTAUR) réf 15 02 05  
en date du 11/03/2015

-B n°405-  
Commune de BERNAUC DEBATI